



Mairie D'ORGNAC SUR VEZERE

Le Roulet 19410 ORGNAC SUR VEZERE

☎ 05.55.98.94.01 ☎ 05.55.73.79.37 ✉ mairie.orgnac@wanadoo.fr

Bulletin municipal n° 21

25 juillet 2015

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Dans la suite des précédents envois et conformément à nos engagements, nous avons le plaisir de vous adresser ci-joint le bulletin d'information de la mi-année 2015.

Avec nos sentiments respectueux et dévoués.

La Commission communication

SOMMAIRE

VIE COMMUNALE

Le mot du Maire	3
Analyse financière	5
Permanences d'été de la mairie	11
Animations estivales à Orgnac/Vézère	12
Le livre des Amis de l'Eglise (AESMOV)	13
Calendrier du Club Athlétique Orgnacois	14
Le CCAS	15
Les permanences de l'assistante sociale	16
Le site internet	17

RECENSEMENT

Le recensement militaire.....	19
-------------------------------	----

VIE PRATIQUE ET SUJETS D'ACTUALITE

Attention aux installations de chauffage.....	20
Détecteur de fumée	21
Le Cynips.....	22
Une nouvelle plante invasive.....	25

MOMENT DE CULTURE

Histoire succincte du vitrail G.FRAYS	27
---	----

<i>COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL</i>	33
---	----

<i>LOTISSEMENT DU POTEAU : 7 TERRAINS VIABILISES</i>	43
---	----

Le mot du maire

Dans cet éditorial, je souhaite surtout rendre compte du cadre financier dans lequel nous nous situons, et de l'état d'avancement de notre programme de réalisations depuis janvier 2015.

Sur le plan financier le compte administratif fait état d'une situation conforme aux prévisions. L'excédent de fonctionnement du budget principal de 33 635 € a été suffisant avec l'aide des reports pour couvrir les investissements. De même le budget de l'eau montre en fin d'année un solde positif de 12 952 €

Le budget primitif 2015 reprend les propositions que nous avons présentées lors des dernières élections municipales et qui s'inscrivaient dans le prolongement de l'action menée au cours du précédent mandat : voirie, rénovation de la salle de classe, aménagement du bourg pour les opérations principales. Pour l'année 2015, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des différentes taxes d'habitation et foncières bâti et non bâti.

Dans la rubrique des évènements de la vie de notre commune la toute récente parution du livre

« ORGNAC SUR VEZERE et son Eglise SAINT-MARTIAL »
Des bâtisseurs du Moyen Âge à la lumière de KIM EN JOONG

laissera une trace indélébile dans l'histoire de notre modeste collectivité.

C'est à l'initiative de Jean POUGET président de l'association « Les Amis de l'Eglise Saint-Martial d'Orgnac sur Vézère » que ce livre a vu le jour. Par passion pour notre commune, Jean POUGET, Marcel BELETTE, Jean-Pierre BERNARD, Régine DELACOUR, Georges FRAY, Milena LOUBRIAT et Pierre-Gilles de LUPEL ont écrit cet ouvrage en fouillant les archives et bien d'autres publications.

C'est un véritable travail de fourmi que Jean POUGET et ses coauteurs ont accompli depuis 2013 pour aboutir à ce livre qui peut être acheté en librairie ou à la mairie d'ORGNAC.

Les auteurs retracent la localisation géographique du territoire et les lieux ou activités marquantes telles que la vicomté de COMBORN, la Chartreuse du GLANDIER et les forges d'ORGNAC.

Ils décrivent les différentes étapes de l'édification de l'église Saint-Martial et ses modifications depuis le moyen âge. Dans cet ouvrage de 160 pages, il est enfin rendu un hommage au créateur des nouveaux vitraux, le père KIM EN JOONG, pour sa magnifique œuvre d'art.

Qu'il me soit permis de remercier très chaleureusement au nom du Conseil municipal et en mon nom personnel tous les auteurs qui ont offert à notre commune ce qui lui manquait : une description aussi complète de son histoire.

Dans le registre des travaux, notre intervention annuelle sur la voirie a concerné cette année la portion de route allant du Puy Mirol à la Grange pour un montant de 15245.80 € HT.

Il y a lieu d'admettre que les travaux de remise en état de l'aire de jeu du stade de mai 2014 n'ont pas eu tout l'effet attendu. Dès lors, une nouvelle intervention, par la pose de drains sur la zone la plus abîmée par l'excès d'eau hivernal et le reprofilage d'un secteur par l'apport de terre, vient d'être menée à bien en 2015.

Je tiens à remercier tous les bénévoles qui ont apporté leur contribution sans laquelle ces travaux n'auraient pu être réalisés.

Merci à eux, dans l'attente des premiers résultats qui devraient augurer les mêmes travaux sur la surface restante...

Le site internet conçu et réalisé par Sandrine FAUREL et Miléna LOUBRIAT avec l'appui d'une société extérieure est désormais en ligne. Ce site internet valorise notre territoire et ses actions et en même temps offre à notre population un service de proximité complémentaire à celui qui est proposé en mairie.

A cette fin, ce nouveau moyen de communication a une double finalité, d'une part diffuser des informations simples pour tous : vie municipale, travaux, animations... et d'autre part rendre l'accès possible à des services en ligne disponibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 (services de proximité, télé formulaires). Les différentes pages de notre site que nous avons voulu aussi simples et complètes que possible sont consultables à l'adresse suivante : www.orgnac.fr

Le Conseil municipal en février dernier s'est prononcé pour la rénovation de l'ancienne salle de classe contiguë au secrétariat actuel. Cet espace doit regrouper dans la même salle les services suivants : une bibliothèque (livres, CD audio, cassettes vidéo), un coin lecture, du matériel informatique support des cours offerts depuis 2008 et un point

multimédia (accès à internet...). Les travaux d'un montant de 15 000 € environ doivent débuter à la mi-juillet, pour une mise en service début octobre 2015.

Enfin, en matière de réalisation, la mise en valeur du bourg représente toujours le dossier majeur de notre début de mandature. Il s'agit d'aménager la place de l'église pour mettre en valeur la fontaine, la croix, le travail et le monument aux morts, de façon simple mais qualitative. Des travaux d'assainissement sur le bâtiment de l'église sont à prévoir côté nord ainsi que la suppression des WC publics inaccessibles et à réaménager dans le bâtiment situé à l'arrière de l'ancienne forge.

Les parcelles situées en contre bas de la place sont également concernées afin de recevoir un aménagement paysager pour une destination de loisirs.

Nous souhaitons intégrer ce projet dans un cadre original en dialogue avec l'esprit des vitraux du père KIM EN JOONG pour en faire un lieu insolite qui se distinguera des aménagements ordinaires.

La procédure de consultation pour le choix d'un bureau d'études est aujourd'hui en cours.

Le bureau retenu devra produire des esquisses qui seront validées en réunion publique (décembre 2015). Les premiers travaux devraient débuter à partir de mi-2016.

Le tour d'horizon de nos réalisations et projets étant terminé, je me dois de dire quelques mots sur les récentes élections départementales qui ont entériné le nouveau découpage cantonal. Désormais, notre commune fait partie du canton d'ALLASSAC. Nous devons travailler avec la même écoute mutuelle avec le nouveau binôme de conseillers départementaux, Michèle RELIAT et Gilbert FRONTY, pour garantir à notre commune la réalisation de projets qui doivent participer à l'attractivité de notre territoire (lotissement du Poteau, rénovation et mise en valeur du bourg...).

Dans une période de réflexion sur « une nouvelle organisation territoriale », je reste convaincu que la commune doit bien rester le découpage de base pour la meilleure gestion quotidienne de son territoire dès lors qu'elle est animée par une équipe volontaire et dynamique.

Je salue une fois de plus l'extraordinaire travail au quotidien des bénévoles du CCAS et de nos associations sans lesquelles ORGNAC perdrait de son rayonnement actuel.

L'aide aux associations demeure l'une de nos priorités. Toutes les activités que développent nos associations constituent aujourd'hui le cœur même de notre vie communale.

J'encourage tous les nouveaux arrivants à rejoindre notre réseau associatif. Les associations, j'en suis sûr, seront ravies de vous accueillir.

Toute l'équipe municipale remercie les différents rédacteurs de ce bulletin municipal, en particulier Georges FRAY pour sa contribution régulière dans des domaines variés et bien complémentaires aux informations concernant la vie de notre commune.

Je vous souhaite une bonne lecture et une agréable fin d'été 2015.

Marcel DANDALEIX

Les comptes administratifs 2014

Analyse financière

C'est à l'unanimité que les premiers comptes administratifs de la mandature 2014-2020, ont été adoptés par le conseil municipal du 19 mars 2015 avant de préparer le budget primitif.

Ces documents comptables permettent d'évaluer, d'apprécier la santé financière des budgets se rapportant à la Commune, au Service de distribution d'eau potable et assainissement, au Lotissement du Poteau et au CCAS.

Ils sont calculés à partir des dépenses (mandats émis) et des recettes (titres émis) effectivement réalisées mais aussi les Restes à Réaliser (engagés mais non terminés), en faisant apparaître des résultats excédentaires ou déficitaires pour les opérations liées au fonctionnement (activité courante) et aux investissements (nouveaux équipements).

L'excédent provenant de fonctionnement doit permettre de dégager un autofinancement suffisant pour financer les investissements avec l'aide des reports des années précédentes et la participation de partenaires comme le Conseil départemental, la Communauté de communes, l'Etat, les banques, **l'enjeu étant de préserver un bon niveau de qualité de vie sur la commune. Ceci passe par la satisfaction des besoins quotidiens mais aussi par une politique à plus long terme d'amélioration du cadre de vie dans un environnement en perpétuelle évolution.**

Budget principal de la commune

1 Section de fonctionnement (gestion courante) de la commune

Budget principal	2014	2013	Variations
Charges à caractère général	62 978	62 286	692
Charges de personnel	79 158	76 873	2 285
Charges de gestion courantes	26 079	26 697	-618
Charges financières	1 344	810	534
Total dépenses réelles	169 559	166 666	2 893

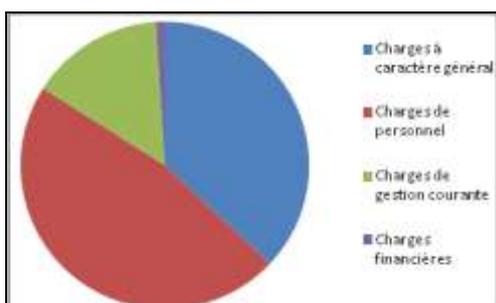
Atténuation de charges		1 538	-1 538
Services, domaine et ventes	10 501	10 798	-297
Impôts et taxes	92 402	87 265	5 137
Dotations et participations	83 048	81 810	1 238
Autres produits	20 824	22 864	-2 040
Total recettes réelles	206 775	204 275	2 500
Produits exceptionnels	289		289

Excédent réel	37 505	37 609	-104
Opérations d'ordre	-3 870	- 1 231	-2 639
Résultat exercice	33 635	36 378	-2 743

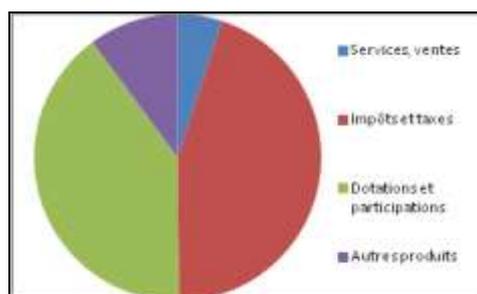
Excédents reportés (réserves)	154 552	97 122	57 430
Résultat total avec report	188 187	133 500	54 687

On remarque que l'excédent réel de 37 505 € (recettes-dépenses) est semblable à celui de 2013. Les dépenses toujours difficiles à maîtriser ont été bien couvertes par des recettes en augmentation.

Dépenses



Recettes



Les dépenses de personnel représentent toujours une forte part des dépenses (46.7 %). Les dépenses à caractère général (37.1 %) ont peu progressé mais restent à un niveau important à cause en particulier de l'entretien courant de la voirie et des petits équipements et fournitures d'entretien du matériel et des bâtiments. Ces taux importants limitent nos marges de manœuvre pour une petite commune comme la nôtre. Les charges financières (intérêts des emprunts) sont toujours très faibles.

La majorité des recettes est apportée par les impôts (44.7 %) et par les dotations et participations (Etat et collectivités) pour 40.2 %. Là aussi la marge d'évolution n'est pas très grande si on veut garder une pression fiscale raisonnable.

Cependant du fait d'opérations d'ordre plus importantes qu'en 2013, le résultat final 2014 de 33 635 € est en baisse de 2 743 €. Ces opérations d'ordre sont des écritures comptables sans mouvements de fonds qui s'équilibrent entre les sections de fonctionnement et d'investissement en particulier au moment de la réalisation d'investissements.

A ce résultat 2014 vont s'ajouter des reports conséquents de 154 552 € (dont 45 414 € provenant d'un encaissement **au moment de la dissolution de la Communauté de Communes des 3 A**).

La commune dispose ainsi au 31 décembre 2014, **d'un autofinancement total de 188 187 €**.

Ce niveau d'autofinancement nécessaire au financement des investissements est à maintenir en contenant le plus possible les dépenses, les recettes ne pouvant pas beaucoup progresser.

2 Section d'investissement de la commune

Dépenses

Dépenses d'investissement Commune	2014		2013	
	Mandats émis	A réaliser	Mandats émis	A réaliser
Centre de secours de Vigeois	35 227			
Matériel	13 037		6 271+133	
Voirie	32 415		30 754	
Stade	5 826			
Mise en valeur patrimoine église			81 928	
Total opérations d'équipement	86 505		119 086	
Remboursement emprunts (capital)	5 038		2 331	
Total dépenses financières	5 038		2 331	
Total dépenses investissements	91 543		121 417	
Opération d'ordre	35 227			
Déficit reporté	24 362		15 109	
Total définitif (avec report)	151 132	0	136 526	0

Pour cette 1^{er} année de la mandature, les investissements réellement effectués ont porté essentiellement sur la voirie, Orgnac devant entretenir et rénover 21.600 km de routes, sur l'achat d'un camion (9 600 €) et sur la remise en état du stade (5 826 €).

Les 35 227 € concernant la construction du Centre d'Incendie et de Secours de Vigeois se retrouvent comptablement en dépenses et en recettes et n'ont pas, de ce fait de conséquences financières réelles pour cette année 2014.

Recettes

Recettes d'investissement Commune	2014		2013	
	Titres émis	A réaliser	Titres émis	A réaliser
Subvention d'investissement	306	8 567	100 757	
Emprunt Centre d'Incendie et de Secours	35 227			
Total recettes d'équipement	35 533	8 567	100 757	
FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA)	22 537		9 402	
Taxe aménagement	53		774	
Excédents de fonctionnement 2013	24 362			
Total recettes financières	46 952		10 176	
Total recettes réelles	82 485	8 567	110 933	
Opérations d'ordre (3 870 + 35 227)	39 097		1 231	
Total opérations d'ordre	39 097			
Total recettes d'investissement	121 582	8 567	112 164	

Les recettes réelles proviennent essentiellement de l'encaissement de la TVA sur les investissements des années précédentes et d'un report de fonctionnement de 2013.

Les recettes ont été encore insuffisantes pour couvrir les dépenses, le solde de cette section investissement est négatif de 29 549 € mais il reste à encaisser 8 567 € de subventions.

Au final, le supplément total de fonctionnement a largement couvert le déficit de la section investissement, il reste 158 636 € (188 187-29 549) pour 2015.

Cependant, début 2015 les 45 414 € de la Communauté de Communes des 3A ont été utilisés à rembourser une partie de l'emprunt du lotissement qui incombe à la commune depuis la dissolution de la communauté de communes.

Il restera alors effectivement une réserve ou Fonds de roulement de 113 222 € pour 2015 avant d'aborder des investissements plus conséquents pour rendre notre commune plus attractive et accueillir de nouveaux arrivants.

Budget du service de distribution d'eau potable et assainissement

L'année 2014 est marquée par un résultat courant d'exploitation correct mais en baisse et la réalisation complète de la rénovation du château d'eau.

1 Section d'exploitation (fonctionnement)

Service de distribution eau potable et assainissement	2014	2013	Variations
Charges à caractère général	20 749	25 253	-4 504
Charges de personnel	9 200	9 200	0
Charges de gestion courantes	0	359	-359
Intérêts des emprunts	1 864	1 794	70
Dépenses réelles d'exploitation	31 813	36 606	-4 793
Dotations aux amortissements	21 219	15 894	5 325
Total dépenses d'exploitation	53 032	52 500	532
Ventes eau et redevance	50.486	59 561	-9 075
Subvention exploitation	3 500		3 500
Autres produits	1 442	1 023	419
Recettes réelles d'exploitation	55 428	60 584	-5 156
Quote-part des subventions d'investissement versée au résultat	7 240	6 251	989
Total recettes d'exploitation	62 668	66 835	-4 167
Excédent exercice (réel)	9 636	14 335	-4 699
Excédents reportés	0	0	
Total définitif (avec report)	9 636	14 335	-4 699

Les dépenses réelles 2014 sont largement inférieures à celles de 2013 du fait de dépenses moindres en fournitures et entretien. Les dotations aux amortissements ont augmenté de par la présence des nouveaux équipements.

Cependant les recettes ont significativement baissé (-15% de ventes d'eau et redevances encaissées).

Le résultat d'exploitation de 9 636 € est à préserver pour garantir le remboursement des emprunts nouveaux liés à la rénovation du château d'eau.

2 Section investissement

Dépenses

Dépenses d'investissement Service Eau	2014		2013	
	Mandats émis	A réaliser	Mandats émis	A réaliser
Etudes Terrains, conventions, captages Matériel d'exploitation			47 277	9 662
Rénovation château d'eau	115 069		98 142	138 967
Renforcement Eau Stade	3 396			3 600
Assainissement stade	9 029			
Extension réseau	672			
Total opérations 2014	128 166		145 419	152 229
Remboursement des emprunts	12 818		3 686	
Total dépenses financières	12 818		3 686	
Total dépenses réelles	140 984		149 105	

Opérations d'ordre	7 240		6 251	
Total dépenses d'investissement	148 224		155 356	152 229

Comme attendu, la rénovation du château d'eau est terminée. La mise aux normes des locaux du stade a été réalisée. On note enfin, une dépense importante de 12 818 € pour le remboursement des emprunts liés à la rénovation des équipements.

Recettes

Recettes d'investissement Service Eau	2014		2013	
	Titres émis	A réaliser	Titres émis	A réaliser
Subventions d'investissement		38 653	39 598	45 698
FCTVA et autres recettes	4 209		12 148	
Report 2013	14 335			
Emprunt			110 000	
Total recettes réelles	18 544	38 653	161 746	45 698

Opérations d'ordre	30 881		15 894	
Total recettes d'investissement	49 425	38 653	177 640	45 698
Excédent d'investissement reporté	63 462		46 645	
Total recettes d'investissement	112 887	38 653	224 285	45 698

Les recettes concernant les investissements sont composées en grande partie par l'excédent (réserves) des années précédentes, elles **ne couvrent pas les dépenses, il manque 35 337 €**.

Grâce à l'excédent de la section d'exploitation courante et des subventions à venir ce budget de l'eau fortement perturbé par les forts investissements, laisse au 31 décembre 2014 un solde positif de 12 952 €.

Budget du lotissement du Poteau

Fonctionnement		Investissement	
Charges financières	2 490		
Opérations d'ordre	2 490	Opérations d'ordre	2 490
Total dépenses	4 980	Total dépenses	2 490
		Report	-16
Recettes réelles	0		
Opérations d'ordre	4 980		
Total recettes	4 980	Total recettes	0
Résultat	0	Résultat	-2 506

Pour cette 1^{er} année 2014 de comptabilité au sein de la commune, ce budget du lotissement laisse apparaître un déficit de 2 506 € avec le paiement des intérêts des emprunts pour 2 490 €, un léger report négatif de 16 € et aucune rentrée d'argent.

Budget du CCAS

CCAS	2014
Dépenses réelles (Matière et fournitures, Fêtes et cérémonies et réceptions)	3 506
Recettes réelles	2 254
Résultat exercice (réel)	-1 252
Excédents reportés	4 189
Résultats définitifs	2 937

Les recettes de cette année n'ont pas couvert les dépenses mais un excédent confortable des années précédentes permet de conserver un résultat de 2 937 € pour 2015.

Marcel DANDALEIX

PERMANENCES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

Durant la période des congés d'été, le secrétariat de mairie sera fermé du jeudi 13 août au mardi 2 septembre inclus. Pendant cette période, une permanence sera assurée par le maire et ses adjoints les jours suivants :

Les Lundis 17, 24, 31 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00.

En cas d'urgence vous pourrez contacter le maire ou ses adjoints au :

M. Marcel DANDALEIX 06.84.08.29.97

Mme Milena LOUBRIAT 06.70.49.42.01

M. Paul FREYSSINET 06.07.41.75.29

M. André GOLFIER 06.40.90.67.53



ANIMATIONS ESTIVALES à ORGNAC/VEZERE

Les Amis de l'Eglise Saint-Martial d'Orgnac/Vézère

- * **Vendredi 7 août à 18h30 soirée musicale organisée par l'association**
Concert du Chœur Grégorien de Paris
Chant grégorien : Chant de Fêtes

Concert à 18h30 suivi d'un apéritif offert (12 €)
et
d'un dîner sur la Place de l'Eglise à 21 h (15€)

Réservation pour le dîner avant le 5 août au :

06 82 38 92 09 ou 05 55 98 97 70

aesm.orgnac@hotmail.com



- * **Samedi 19 et dimanche 20 septembre 2015 : Journées Européennes du Patrimoine**

Ouverture de l'église toute la journée

Visites guidées de l'église (histoire et vitraux Kim en Joong) le samedi à 15 heures et le dimanche à 14 heures 30 (durée 1h/1h30)

Stand pour la vente des livres.

Le Comité des Fêtes et Familles rurales

- * **Dimanche 6 septembre de 8h à 18h : Vide-grenier** sur la place de l'Eglise.
Entrée gratuite pour les visiteurs.

Expo photos..... d'hier et d'aujourd'hui.....

Renseignements et inscriptions contacter le 05 55 25 90 99 ou 06 82 38 92 09



La 2ème étape de la 48ème édition du tour cycliste professionnel international du Limousin passera sur notre commune le mercredi 19 août 2015 entre 12 heures et 14 heures.

Soyez vigilant ne laissez pas vos animaux en liberté

Orgnac-sur-Vézère et son église Saint-Martial

*Des bâtisseurs du Moyen Âge
à la lumière de Kim En Joong*

Jean **POUGET**

avec

Marcel BELETTE | Jean-Pierre BERNARD
Régine DELACOUR | Georges FRAY
Milena LOUBRIAT | Pierre-Gilles de LUPEL

Préface de

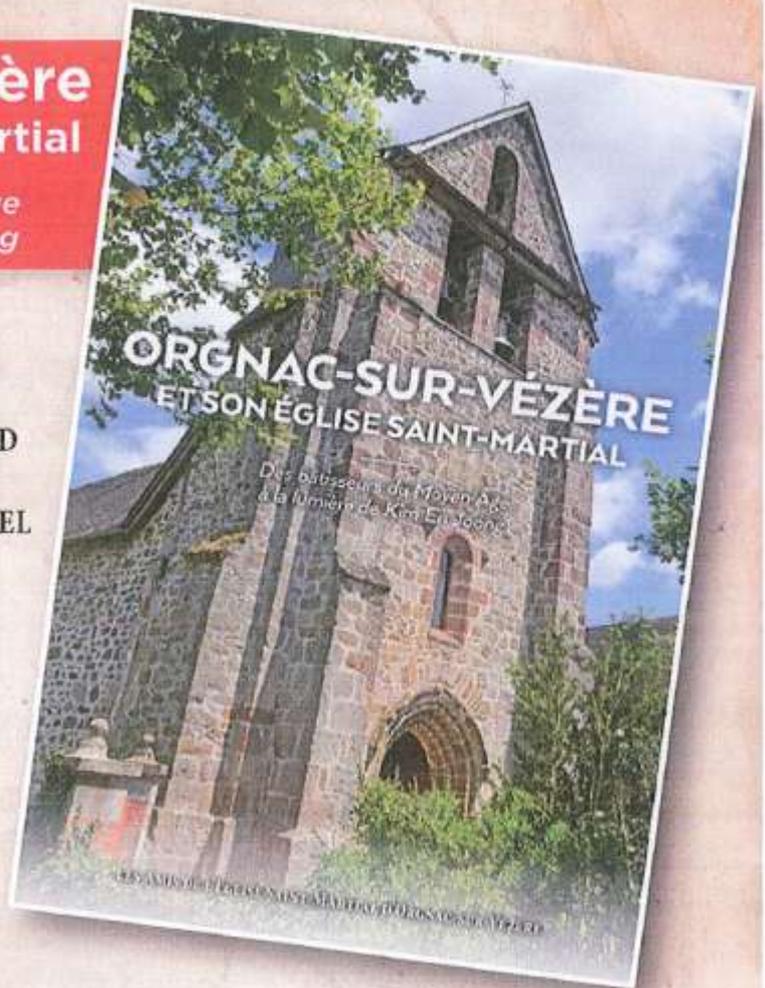
Jean-François Lagier,
Directeur du Centre International du Vitrail de Chartres.

Un ouvrage publié par les Amis de l'Église
Saint-Martial d'Orgnac-sur-Vézère (AESMOV)

✓ Format 165 x 240 mm

✓ 164 pages

✓ Quadrichromie



B O N D E C O M M A N D E

Nom et prénom

Adresse

CP Ville

Email Tél

Je commande livre(s)

Prix de vente : 19,50 € (19,50 x ... = + 4,5 € de frais de port fixes, soit au total €)

Je joins un chèque de € à l'ordre de AESMOV à envoyer à :

Trésorier de l'AESMOV, Mairie, 19410 Orgnac-sur-Vézère

aesm.orgnac@hotmail.fr

| <http://eglisedorgnac.free.fr>



Le Club Athlétique Orgnacois

Pour la saison 2015/2016, le C.A.Orgnacois évoluera en 2ème série



Matchs amicaux (au stade Jean DANDALEIX)

Samedi 5 septembre 2015 : CAO contre St Priest de Gimel
(en fin d'après-midi, horaire à définir)

Dimanche 13 septembre 2015 : CAO contre Meyssac à 15 heures

Calendrier saison 2015/2016

MATCHS ALLER		SCORE
27 septembre 2015	<i>CAO / ST PRIVAT-PLEAUX</i>	/
4 octobre 2015	<i>LANZAC / CAO</i>	/
25 octobre 2015	<i>CAO / JUILLAC</i>	/
1^{er} novembre 2015	<i>ST MAMET / CAO</i>	/
8 novembre 2015	<i>CAO / L'AURENCE LIMOGES</i>	/
29 novembre 2015	<i>CAO / CUBLAC TERRASSON</i>	/
6 décembre 2015	<i>TREIGNAC / CAO</i>	/
13 décembre 2015	<i>CAO / SALON LA TOUR</i>	/
10 janvier 2016	<i>BELLAC / CAO</i>	/
MATCHS RETOUR		SCORE
17 janvier 2016	<i>ST PRIVAT- PLEAUX / CAO</i>	/
24 janvier 2016	<i>CAO / LANZAC</i>	/
7 février 2016	<i>JUILLAC / CAO</i>	/
14 février 2016	<i>CAO / ST MAMET</i>	/
28 février 2016	<i>L'AURENCE LIMOGES / CAO</i>	/
6 mars 2016	<i>CUBLAC TERRASSON / CAO</i>	/
20 mars 2016	<i>CAO / TREIGNAC</i>	/
27 mars 2016	<i>SALON LA TOUR / CAO</i>	/
10 avril 2016	<i>CAO / BELLAC</i>	/

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

A partir du mardi 30 juin le département de la Corrèze a été placé en vigilance Orange CANICULE par les services de la préfecture. Une attention particulière est demandée à tous les maires pour signaler toute personne fragile et isolée et ce par l'intermédiaire du C.C.A.S. entre autre.

Les consignes de précaution sont diffusées au niveau national par les différents medias (télévision, radio etc.). Les conseils de comportement sont consultables sur le site internet de la préfecture www.correze.gouv.fr ou en appelant le numéro national d'information du public

« canicule info service » 0 800 06 66

(appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au samedi de 08h à 20h

Les personnes âgées ou handicapées qui le souhaitent peuvent se faire inscrire sur un registre en mairie.

Le C.C.A.S. est rentré en contact avec l'instance de coordination de Vigeois pour que les aide-ménagères soient sensibilisées auprès de personnes chez qui elles se rendent, ainsi que le service de portage des repas.



Notre centre communal d'action sociale a souhaité innover cette année en ajoutant une nouvelle action à ses interventions.

C'est ainsi qu'à l'occasion de la fête des mères une visite a été rendue aux aînés de la commune pour passer avec eux un petit moment d'échange et de convivialité, moment très apprécié de tous. Pour agrémenter cette visite une petite fleur à été offerte dans chaque foyer.

Les différents membres du C.C.A.S. se sont partagé la tâche et souhaitent la renouveler vu l'accueil qui a été réservé à cette première visite.

Cette action a permis de rappeler aux personnes concernées que le C.C.A.S. est présent et à l'écoute des besoins de chacun.

Milena LOUBRIAT

**Les permanences de l'Assistante Sociale
auront lieu sur rendez-vous à :**

UZERCHE

- Tous les jeudis de 9 H 15 à 12 H

VIGEOIS

- le 4 août 2015 de 9 H 15 à 11 H 30

- le 18 août 2015 de 9 H 15 à 11 H 30

- le 15 septembre de 9 H 15 à 11 H 30

PERPEZAC LE NOIR

- le 11 août 2015 de 14 H 15 à 16 H 30

- le 08 septembre 2015 de 14 H 15 à 16 H 30

- le 22 septembre de 14 H 15 à 16 H 30

**Selon le lieu, prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la M.S.D.
d'Uzerche au 05.55.73.00.14**

SITE INTERNET

La commune d'Orgnac-sur-Vézère est heureuse de vous présenter son site internet...



Vous pouvez le consulter sur www.orgnac.fr
(Site officiel de la mairie d'Orgnac-sur-Vézère)

Les personnes qui ne souhaitent plus recevoir le bulletin municipal papier parce qu'ils le consulteront sur le site sont priées de retourner le coupon-réponse ci-dessous à la mairie.



NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Ne désire plus recevoir le bulletin municipal en version papier

A ORGNAC-SUR-VEZERE, le

SIGNATURE

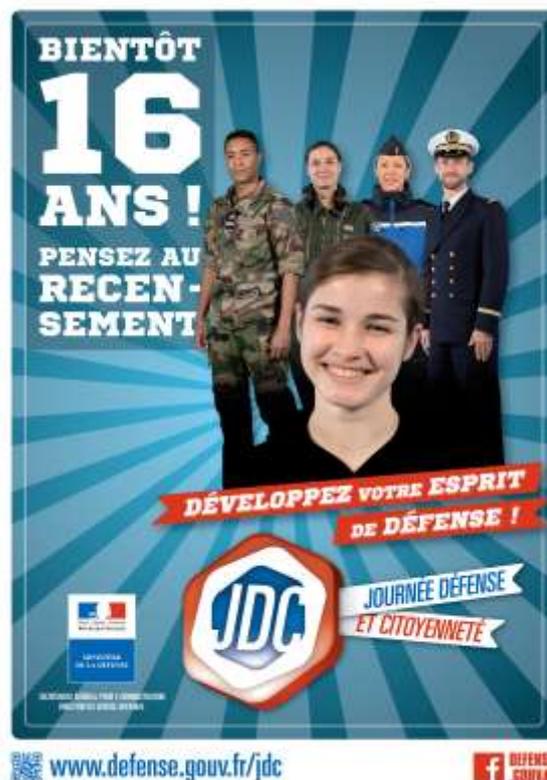
LE RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée notamment lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



Pour toutes questions vous pouvez prendre contact avec le :

Centre du Service National
88, rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES

Téléphone pour les administrés : 05.55.12.69.92

Email : csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Ou consulter le site internet : <http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)

Attention aux installations de chauffage :

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant. Le monoxyde de carbone provoque maux de tête, nausées et vertiges et peut-être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves. Il est la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Il touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an .Il peut-être émis par tous les **appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée ...)



Comment prévenir les intoxications ?

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent : www.prevention-maison.fr

- Avant hiver ; faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : braséro ..
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Monoxyde de carbone et chauffages d'appoint : comment prévenir les intoxications ?

Le monoxyde de carbone peut notamment être émis par les chauffages d'appoint si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : four à gaz, braséro, barbecue ...
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air de votre logement.

Monoxyde de carbone et groupes électrogènes : comment prévenir les intoxications ?

Le monoxyde de carbone peut-être notamment émis par les groupes électrogènes si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, garage, cave..) ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

Paul FREYSSINET

INSTALLEZ CHEZ VOUS DES DETECTEURS DE FUMEE (pour vous prévenir lors d'un début d'incendie)

Détecteurs de fumée : ils sont maintenant obligatoires dans tous les logements ou maisons depuis le 8 mars 2015.

Les Détecteurs AUTONOMES AVERTISSEURS de fumée doivent être conformes à la Norme : **NF-EN 14 604**

- **Ils détectent les fumées des débuts d'incendie et leur sirène vous alerte aussitôt** : c'est vital la nuit quand tout le monde dort.

- **Ils sont faciles à trouver** (magasins de bricolage) à installer et à entretenir.

- Ils ne représentent pas un gros investissement : bien vérifier qu'ils soient conformes à la norme **NF-EN 14 604** et en installer à chaque niveau d'habitation, de préférence près des chambres (ils se collent ou se vissent au plafond)

- **Le propriétaire est tenu de les fournir au locataire.** Obligation d'installation et de vérification du bon fonctionnement : le propriétaire doit acheter et installer un détecteur de fumée dans son logement (qu'il occupe ou qu'il soit vide et ce depuis le 8 mars 2015)

Toutefois, si le logement est en cours de location à cette date, l'obligation faite au propriétaire est satisfaite par la fourniture d'un détecteur à son locataire ou, s'il le souhaite, par le remboursement au locataire de l'achat du détecteur.

En cours de bail, le locataire doit veiller au bon fonctionnement du détecteur en vérifiant les piles ou en remplaçant le détecteur en cas de défaillance, à moins qu'il occupe : un logement à caractère saisonnier, ou un logement-foyer, ou une résidence hôtelière à vocation sociale, ou un logement de fonction, ou une location meublée. Dans ce cas, l'obligation de vérification du bon fonctionnement du détecteur appartient au propriétaire du logement. Dans tous les cas, au moment de la mise en location, c'est au propriétaire du logement de s'assurer du bon fonctionnement du détecteur lors de l'état des lieux.

Emplacement du détecteur : Le détecteur doit être installé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres et être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.

Remise d'une attestation à son assureur : le locataire ou le propriétaire qui occupe son logement doit notifier l'installation du détecteur par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie.

Paul FREYSSINET



LE CYNIPS

Parasite qui ravage l'arbre emblématique de la région : Le CHATAIGNIER

Qu'est-ce que le CYNIPS ?

C'est un insecte tueur. Il s'agit plutôt **d'une tueuse** puisqu'il n'y a que **des femelles**. Elles pondent leurs œufs sur les bourgeons des châtaigniers. Les arbres sont exsangues en quelques années. A ce jour, seule la variété **Marigoule** est touchée. La perte des récoltes peut aller jusqu'à 100% comme en Corse actuellement dans de nombreux vergers.

Les premiers dégâts ont été constatés en Chine, puis au Japon. En Europe, l'invasion du **Cynips** a débuté par l'Italie avant de se répandre dans les grands bassins producteurs que sont la Corse, le Var, l'Ardèche. En 2010, le Cynips arrive dans le Lot, l'année suivante en Corrèze. La Haute-Vienne commence désormais à être touchée. Les experts estiment que la montée vers le nord s'effectue au rythme de quinze kilomètres par an.



Si avec ses 2 à 3 millimètres de long, cette **micro-guêpe** ne paye pas de mine, elle reste l'un des parasites les plus ravageurs des châtaigniers.

Elle **pond ses œufs** dans les bourgeons durant l'été. L'arbre forme alors des **galles** qui empêchent sa croissance et conduit à des pertes considérables de production.

La nature étant relativement bien faite, le **Cynips a un prédateur : le TORYMUS.**

Le Torymus va pondre ses œufs dans les bourgeons galleux contenant les larves du Cynips au cours du printemps. Les larves issues de ces œufs se nourriront alors des larves de Cynips, empêchant la sortie du parasite en été. L'objectif est d'implanter durablement le prédateur de manière à réguler dans les prochaines années les populations de Cynips.

Le lâcher à l'hectare se compose de deux tubes contenant 75 torymus. La bonne période pour le faire est le printemps pour que la galle ne soit pas trop dure et que le torymus puisse y pondre facilement.



Le torymus n'étant pas naturellement présent en Limousin, ni en France à l'origine, il a fallu aller chercher des galles de torymus dans le Var et les élever grâce à la collaboration de la fédération régionale des organismes nuisibles en Limousin (FREDON)

Si cette opération massive menée au niveau national et déclinée au niveau des bassins de production concerne les vergers de châtaigniers, elle touchera, au fur et à mesure de la dissémination, les taillis sauvages.

Avec un lâcher au prix de 150 euros, **la lutte biologique** représente un coût important pour les producteurs concernés qui ont ainsi reçu l'aide de l'état, du Conseil départemental de la Corrèze, d'ERDF et des organisations professionnelles (Chambre d'agriculture de la Corrèze, Fredon et Comité interprofessionnel du noyer et du châtaignier du bas Limousin)

Désormais, les producteurs croisent les doigts pour que le Torymus s'adapte et fasse œuvre utile. **Il en va de la sauvegarde de toute la châtaigneraie limousine.**

LE LACHER DES TORYMUS :

Les Torymus sont conditionnés en tube
Dans chaque tube se trouvent 25 femelles
Un lâcher se compose de 2 tubes

Dans les tubes se trouve un support contenant des gouttelettes de miel, nourriture des Torymus.

Avant la réalisation du lâcher, les insectes doivent être au frais à 14°C maximum pour éviter qu'ils ne s'agitent trop, ne se collent les ailes sur le miel et s'épuisent.

La bonne période pour lâcher les Torymus est au printemps lorsque les bourgeons se développent et que les galles de cynips sont tendres.

Les Torymus sont lâchés pour qu'ils aillent pondre dans les galles de Cynips. Il ne faut donc pas que la galle soit trop dure pour que le Torymus puisse pondre à l'intérieur.

Le bon stade pour lâcher les Torymus est le stade « feuille apparente » après le débourrement.

15 minutes avant de procéder au lâcher en verger, **sortez les tubes à température ambiante pour que les insectes se « réveillent »**

Ouvrez le tube à proximité d'une galle de Cynips et laissez sortir les Torymus du tube.

Vous pouvez aussi déposer les insectes sur une feuille ou bien encore laisser le tube dans l'arbre, les insectes sortiront par eux-mêmes.

Choisissez un jour de beau temps

pour réaliser le lâcher, évitez un jour de forte pluie.

Il est conseillé de lâcher l'intégralité d'un tube sur un arbre contaminé de la parcelle et le deuxième tube sur un autre arbre.

Le lâcher est terminé

lorsque tous les insectes sont sortis.



Paul FREYSSINET



Une nouvelle plante invasive

Vous avez tous entendu parler de la Renouée du Japon, plante herbacée originaire d'Asie orientale où elle est cultivée pour ses vertus médicinales. Introduite en Europe comme plante ornementale,



Renouée du Japon

mellifère et fourragère, elle fit son apparition en France en 1939. Se reproduisant végétativement grâce à ses longs rhizomes, elle occupe très rapidement les talus, les terrains abandonnés...

avec une préférence pour les sols pollués. Ne rencontrant pas

d'ennemis naturels en France, elle se développa à une grande vitesse et avec une telle densité que toute la flore et la faune locale disparaissaient.

Il est très difficile de l'éliminer. Mécaniquement, le fauchage ou le labourage aggravent encore la situation car chaque petit morceau de tige ou de racine peut redonner une nouvelle plante qui contribuera à l'augmentation de sa population. Chimiquement, elle résiste à presque tous les herbicides et, en plus, la réglementation française interdit les pulvérisations dans une bonne partie des lieux où elle se trouve (à moins de 5 mètres des rivières, par exemple). Des recherches sont en cours pour mettre au point des cribles pouvant retenir tous les fragments de racines lors du travail du sol. D'autres essaient de trouver des ennemis naturels pour les introduire parmi



Raisin d'Amérique, la plante entière



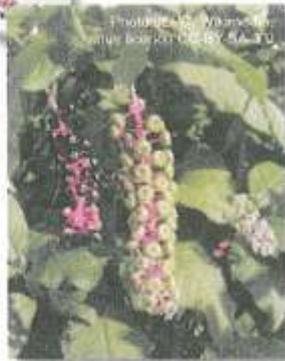
les renouées. Mais attention ! Après une période d'accoutumance, ne risque-t-on pas une nouvelle

freiner au maximum l'expansion de cette plante. *Phytolacca americana*, malgré son appellation française « Raisin d'Amérique » n'est pas une vigne. C'est une plante herbacée pouvant atteindre 3 mètres de haut, initialement introduite comme plante comestible (pour ses jeunes pousses) ou pour fabriquer des teintures (bleues), elle fut ensuite utilisée comme plante décorative dans les massifs des parcs et jardins car elle porte de grandes grappes de fleurs au printemps (d'où son nom) qui deviennent, en automne, de jolies grappes de fruits, bleus à maturité après être passées par le vert et le rouge. Transportées par les oiseaux, ces graines se développent surtout dans les milieux forestiers aux sols humides voire acides. Comme la renouée du Japon, elle « étouffe » flore et faune locales, ce qui contribue à la réduction de la biodiversité. Seules les ronces et les fougères y échappent.



invasion ? On a l'exemple de la coccinelle asiatique.

On n'a pas encore trouvé de solution pour lutter contre l'invasion de la renouée que déjà une nouvelle plante du même type fait son apparition. Il s'agit du Raisin d'Amérique. Cela concerne plus les sylviculteurs que les arboriculteurs (certains Croqueurs sont souvent les deux !), mais je pense qu'il est bon d'informer tout le monde afin de



Trois stades de fructification

Si vous êtes propriétaire de forêts, surveillez et, si vous êtes randonneurs, évitez d'en arracher un pied pour le mettre dans votre haie.

HISTOIRE
succincte
du
VITRAIL

Georges FRAY
Juin 2015

L'histoire du vitrail se distingue de celle du verre qui est utilisé par les Romains au I^{er} siècle avant J.C. pour occulter une ouverture. Le vitrail, connu dès l'Antiquité méditerranéenne, à Byzance, à Rome et à Ravenne, a été magnifié par l'art religieux de l'Occident médiéval, devenant un resplendissant *mur de lumière* par la place occupée dans l'architecture gothique.

Au XII^{ème} siècle

Les premiers vitraux, figurés ou historiés, sont attestés par les textes à la fin du IX^{ème} siècle. Mais, en France, les témoignages les plus anciens de cet art n'apparaissent qu'au XII^{ème} siècle : les premiers ateliers s'installent à Chartres vers l'an 1100 et l'abbé Suger (1081-1151), homme d'Etat et conseiller des rois Louis VI et Louis VII, dote l'abbatiale de St-Denis – premier édifice gothique – d'une parure de vitraux, à partir de 1122.

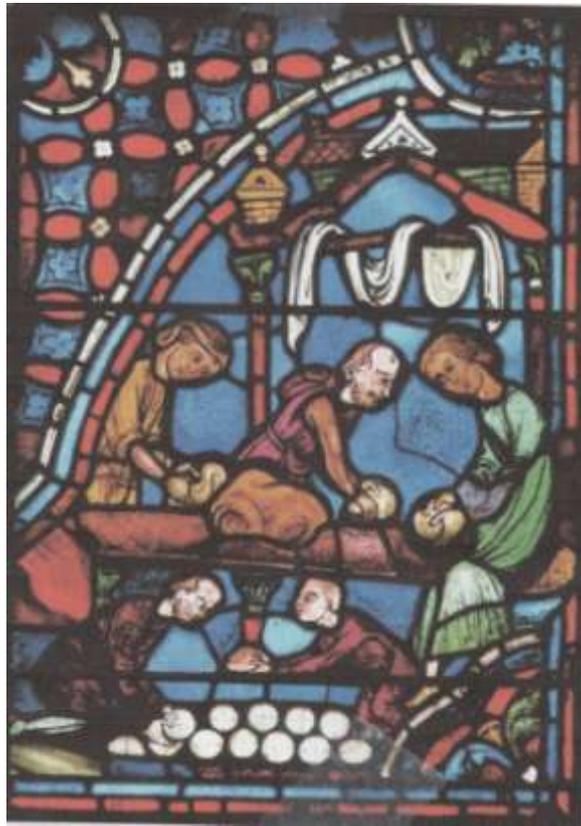
Destiné à éclairer l'intérieur de l'édifice, le vitrail roman, caractérisé par l'élégance des personnages et le raffinement de l'ornementation, possède une valeur lumineuse spécifique due à une coloration claire, souvent hélas ! altérée par la corrosion.

La lecture de ces premiers vitraux reste souvent empreinte de mystère dans la mesure où le discours qu'ils transmettent est complexe et parfois allégorique. L'exemple-type est la rose sud de la cathédrale Notre-Dame de Chartres (vers 1210-1220), véritable merveille du vitrail français, qui avait pour but de faire connaître les doctrines de l'Eglise alors menacée par les hérésies, notamment celle des cathares.

C'est que cette cloison translucide constitue l'un des éléments essentiels des cathédrales et des églises : conçus pour recevoir un emplacement précis dans l'édifice, les vitraux sont un lien direct avec l'architecture car ils s'inscrivent dans l'ensemble qui regroupe sculptures et peintures. Leur fonction première est symbolique : les vitraux permettent d'introduire, dans l'édifice culturel, la lumière qui est considérée comme une manifestation divine. Plus encore : par sa translucidité et par la variation des couleurs sous l'effet de la lumière, *le vitrail vit* et il diffuse le message qu'il représente. Il attire et il fascine car il raconte une histoire.

Au XIII^{ème} siècle

Entre le vitrail de l'époque romane et l'architecture gothique, le rapport s'inverse : les murs pleins s'effacent, les fenêtres augmentent en nombre et en surface, accordant ainsi au vitrail une plus grande place. Les baies des chapelles et les bas-côtés reçoivent des compositions narratives destinées à l'édification des fidèles par l'illustration des vies terrestres du Christ, de la Vierge et des apôtres. Partout, le vitrail investit l'espace et permet la circulation de la lumière, tout en sauvegardant l'autonomie des lieux. En frappant les pierres de l'édifice, la lumière se charge de colorations et, en traversant les vitraux, elle transporte des couleurs vives à l'intérieur de la cathédrale ou de l'église. C'est le miracle, chaque jour renouvelé, de ces images lumineuses, parvenant filtrées, comme si la clarté extérieure était domestiquée. Par la beauté qu'elle confère à tout ce qu'elle atteint, *la lumière est le véhicule* qui conduit le visiteur à réfléchir à la recherche de sa propre vérité et le vitrail joue ainsi le rôle de capteur, créant un feu intérieur qui révèle une présence insoupçonnée.



*Notre-Dame de Chartres (reconstruite de 1194 à 1260),
Verrière des Apôtres : boulangers façonnant des miches de pain (XIII^{ème} siècle).*

Les merveilleux vitraux de la Sainte-Chapelle de Paris (1241-1248), voulue par Louis IX pour être l'écrin de la couronne d'épine du Christ, ont fait récemment l'objet d'une restauration. Six ans de travaux, de 2008 à 2014, ont été nécessaires pour déposer les panneaux et les transporter dans des ateliers spécialisés où des artisans ont travaillé sur des vitraux hauts de 20 mètres. Aujourd'hui, les verrières qui entourent la grande rosace de l'Apocalypse de Saint-Jean, débarrassées des effets de la pollution, sont admirables. Evidemment, il ne pouvait être question d'introduire des vitraux contemporains à la place des verrières gothiques car il fallait conserver l'allure originelle de la Chapelle et préserver son authenticité.

Au XVI^{ème} siècle

A la Renaissance, les scènes deviennent plus réalistes : les visages sont plus expressifs, les formes sont plus précises, les couleurs sont plus nuancées. La découverte des « émaux » améliore encore la palette de couleurs du peintre-verrier mais leur utilisation assombrit l'œuvre et commence, alors, le déclin du vitrail avec la crise monétaire et les guerres de religion (1562-1598).

C'est une époque peu productive de vitraux : les réalisations sont partagées entre les restaurations et les créations qui subsistent.

Du XVII^{ème} au XIX^{ème} siècle

Un besoin de clarté se manifeste, l'emploi excessif des émaux ayant enlevé aux vitraux leur transparence. Le goût va, désormais, aux vitres blanches seulement ornées d'une bordure colorée à l'émail.

Et, au XVIII^{ème} siècle, le vitrail de couleur est entièrement banni. Près du tiers des verrières anciennes disparaissent dans la tourmente révolutionnaire : le plomb sert à fondre des balles pour l'armée, le vitrail étant souvent porteur d'armoiries apparaissant comme le symbole de la féodalité.

Au XIX^{ème} siècle, le vitrail décoratif refait surface, mais sous une forme industrielle, se vendant sur catalogue. C'est au cours du siècle suivant qu'il redevient un art vivant.

Au XX^{ème} siècle

La guerre de 1914-1918 a causé de nouvelles destructions (Reims, Amiens, Soissons ...) et ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale qu'apparaît un renouveau dans l'art sacré, de nombreuses œuvres étant réalisées par des artistes de grand talent. En voici des exemples.

Pour décorer l'église Notre-Dame-de-Toute-Grâce, construite de 1937 à 1946 sur le plateau d'Assy, en Haute-Savoie (à 1000 mètres d'altitude, face à la chaîne du Mont-Blanc), le chanoine Jean Dévény fait appel, par un jeu d'amitiés sincères, aux plus grands maîtres de la première moitié du XX^{ème} siècle qui, tous, acceptent de collaborer au projet. Il s'agit, notamment, de Jean Bazaine, Georges Braque, Marc Chagall, Fernand Léger, Jean Lurçat, Henri Matisse, Georges Rouaud. Tous ces artistes ont travaillé sans entraves, ouvrant la voie à une véritable révolution culturelle, transformant l'humble église de montagne en un authentique manifeste des mouvements artistiques de l'époque et créant un nouvel art sacré.

C'est que le vitrail, à l'origine, racontait en images les scènes bibliques aux fidèles qui ne savaient pas lire. Or, les vitraux modernes rompent avec le figuratif et, à partir de l'aventure du plateau d'Assy, les nouvelles techniques s'imposent et un autre art sacré s'épanouit.

La cathédrale Saint-Etienne de Metz (construite à partir de 1240) possède la plus grande surface vitrée de France (6.500 m²) et les plus grandes verrières gothiques d'Europe. En 1959, Marc Chagall¹ peint les cartons de deux baies du déambulatoire nord ayant pour sujets des épisodes de l'Ancien Testament. L'œuvre, d'une grande liberté, met à contribution toutes les ressources de la peinture sur verre : *le bleu surnaturel, le vert cosmique, le rouge mystique et le jaune paradisiaque*. L'univers biblique et onirique de Chagall est mis en valeur par le savoir-faire de l'atelier Simon-Marcq, de Reims.

C'est le même atelier qui a réalisé, en 1983, les six vitraux dessinés par Marc Chagall pour la chapelle du Saillant de Voutezac. L'un des vitraux représente un simple paysage où l'eau, la terre et l'air sont illuminés par le feu de l'Esprit qui les a créés. [...] *Le monde est pour moi un désert où mon âme rode ... J'ai fait ces vitraux à l'unisson de ce rêve, les laissant dans cette Maison pour que les hommes essaient d'y trouver une certaine paix, une certaine spiritualité et un sens à la vie [...]*.

En l'église du XIII^{ème} siècle Notre-Dame de Talant (près de Dijon), les vitraux sont l'œuvre de Gérard Garouste². Cette création de 1996 est considérée comme « *une arche de lumière* », conséquence de la politique d'insertion de l'art contemporain dans les monuments historiques. Elle est la clef musicale d'une aventure du regard, *une clef pour l'œil et l'oreille du cœur*. En l'église, certains entendent la Parole, d'autres perçoivent un poème, mais tous s'enchantent du génie inspiré qui a conçu ce décor ...

La grande abbatale romane Sainte-Foy, de Conques (Aveyron), porte depuis fin 1980 des vitraux de Pierre Soulages³. L'artiste dut effectuer une centaine d'essais pour sélectionner le verre qui diffuserait le mieux la lumière qu'il souhaitait. Pour cela, il a élaboré un verre sur lequel des fragments de verre ont été soudés par cuisson. Le côté lisse est placé vers l'extérieur pour éviter d'accrocher les impuretés tandis que le côté rugueux est situé vers l'intérieur, diffusant une lumière qui change avec les heures du jour.

¹ Marc Chagall (1887-1985) : peintre et graveur français d'origine russe. S'inspire de la terre russe, du folklore juif, de Paris et de la Province.

² Gérard Garouste : peintre français né en 1946 à Paris. Il est l'un des chefs du postmodernisme. Il traite de thèmes bibliques ou mythiques, ou s'inspire de grands textes.

³ Pierre Soulages : peintre et graveur français né en 1919, à Rodez. Depuis 1979, il élabore des monochromes noirs striés, accrochant la lumière, d'une composition rigoureuse.

A Nevers, à la cathédrale Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte, l'histoire du vitrail a pris un tournant décisif car il fallait remplacer les vitraux qui avaient été détruits. C'est en 1960 que le projet de restauration est évoqué pour la première fois et c'est entre 1977 et 1983 que les premiers vitraux de Raoul Ubac⁴ sont réalisés. Les autres artistes qui ont participé à ce projet sont François Rouan, Claude Viallat, Jean-Michel Alberola et Gottfried Honneger.



*Les baies du chœur gothique de la cathédrale de Nevers :
Claude Viallat (Maître verrier : Bernard Dhonneur).*

A l'église Saint-Martial d'Ornac-sur-Vézère, le père Kim En Joong a créé onze vitraux réalisés par les maîtres verriers de l'atelier Loire à Lèves (près de Chartres). Leur facture non figurative est l'expression profonde de la pensée de l'artiste qui, pour la concrétiser, utilise ses couleurs préférées : *le bleu de l'espérance, le rouge de la passion, le jaune de la joie*, couleurs dites « primaires » qui servent de support aux autres.

Le but de l'artiste est de « rendre le monde invisible accessible à ceux qui accueillent la vraie lumière ». On saisit aisément que pour l'artiste, la seule, la vraie, l'éternelle lumière est celle de l'invisible. Le père Kim En Joong invite à écarter les ténèbres pour découvrir l'existence de cette présence magique qui demeure un mystère. Pour ces raisons, « le vitrail doit parler » pour faire découvrir ce monde invisible pour beaucoup en créant un état particulier de disposition favorable à la réception de ce rêve.

Mais voilà, ce rêve est-il accessible ? En de tels lieux, des hommes et des femmes viendront-ils chercher un idéal de fraternité et d'amour tel que les dessins et les couleurs des vitraux de Marc Chagall, de Gérard Garouste et du père Kim En Joong l'ont souhaité.

La tradition chrétienne enseigne que « Dieu est lumière » et que celle-ci est essentiellement reçue dans l'espace privilégié de l'église. Ce n'est donc pas la lumière naturelle, mais la lumière filtrée, transformée, « médiatisée » par le vitrail. C'est « dans cet espace que le visiteur doit être prêt à dépasser les limites de sa quotidienneté : la lumière est le véhicule de cette échappée ... », écrit Mario Botta⁵. L'artiste qui se met au service de l'art sacré acquiert une dimension presque magique et, en cet instant de grâce qui passe sur les ailes de l'Ange, il saisit l'invisible, ce feu intérieur, et transcrit la caresse, voire la tendresse de la clarté, messagère de l'émotion, réflecteur irradiant la lumière, réfléchissant l'ombre d'une présence :

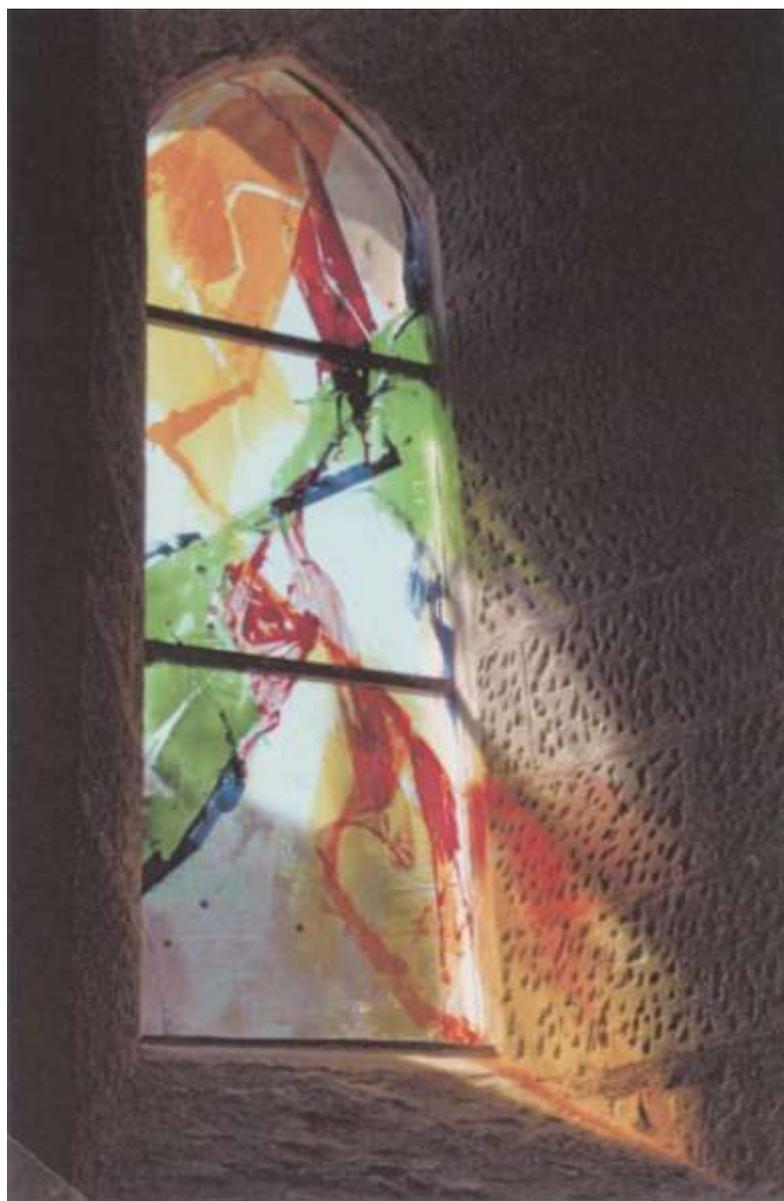
⁴ Raoul Ubac (1910-1985) : né Rudolph Ernst Ubach, est un peintre, graveur et sculpteur belge de la nouvelle école de Paris. Il a créé plusieurs ensembles de vitraux et des décors muraux pour des édifices publics et privés (églises d'Ezy-sur-Eure, Varengeville, Boulogne-sur-Mer, maison de la Culture de Reims).

⁵ Mario Botta : architecte suisse (né le 1^{er} avril 1943) qui estime que la maîtrise de la lumière n'est possible que par la simplicité des formes (rond, carré, rectangle).

*[... Voici la seule force et le reste est faiblesse
Voici l'arête unique et le reste est bavure
Et la seule noblesse et le reste est ordure
Et la seule grandeur et le reste est bassesse ...]*
Charles Péguy⁶

Aujourd'hui, il est possible d'admirer des vitraux contemporains dans la majorité des cathédrales de France et dans les églises classées. Il a bien fallu, en effet, remplacer les panneaux brisés ou détériorés par le temps et par l'homme.

Apprécié ou critiqué, *l'art moderne de la lumière* est une réalité devenue incontestable : notre pays continue d'être une terre de vitrail depuis qu'un autre élan s'est manifesté au XX^{ème} siècle avec l'élargissement des techniques de création et l'application d'une esthétique nouvelle. Actuellement, le vitrail contemporain est l'un des éléments phares du patrimoine national.



*Vitrail de Kim En Joong
Eglise Saint-Martial d'Ornac-sur-Vézère.*

⁶ Charles Péguy, « Présentation de la Beauce à Notre-Dame de Chartres » dans *la Tapisserie de Notre-Dame* (1913).

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2014

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie suite à la convocation du 2 décembre 2014

Secrétaire de séance Milena LOUBRIAT

Membres présents : 10

Excusée : Françoise MOMMELE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DE LA REUNION DU 4 NOVEMBRE 2014

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

CONTRAT TERRITORIAL D'AMENAGEMENT (CTA) – AMENAGEMENT DU BOURG

Les attentes de la commune ont été présentées le 14 novembre à Corrèze Ingénierie sur le site du bourg. Trois points essentiels ont été abordés :

- La nature des interventions sur le patrimoine bâti (toilettes, église, ancien presbytère), l'espace public (place de l'église, combe) et les réseaux (transformateur ERDF, réseau d'assainissement).
- Le choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, du maître d'œuvre et l'estimation du coût de leurs prestations.
- Le calendrier des opérations.

Corrèze Ingénierie doit nous faire parvenir le compte rendu de cette rencontre avec en particulier ses suggestions.

Le suivi du dossier global bénéficiera du soutien du Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) (réunion du 1^{er} décembre).

Les travaux de rénovation intérieure de l'édifice (mise aux normes électriques, nef) feront l'objet d'une réunion avec Madame le conservateur des antiquités et objets d'art de la Corrèze à laquelle sera naturellement associé l'Association des Amis de l'Eglise Saint Martial d'Orgnac sur Vézère (17 décembre).

Des réunions publiques seront organisées chaque fois que nécessaire.

SITE INTERNET

Une visite a eu lieu le 2 décembre à Tulle à Cyber Corrèze pour avoir des précisions quant à la démarche à suivre pour créer le site internet de la commune. Contact a été pris ensuite avec la société Artefact à Brive pour la formation des personnes qui vont gérer le site, pour réserver le nom domaine et pour l'hébergement. La création du site est estimée à 780€ H.T. plus 20€/mois pour l'hébergement.

Délibération prise à l'unanimité pour la création du site.

Pendant l'entretien avec Cyber Corrèze a été évoqué aussi le problème de la couverture numérique et des zones blanches du territoire de la commune. Il faudra se rapprocher de Dorsal à Limoges pour mieux appréhender le sujet. En attendant il serait utile de signaler tout problème rencontré dans la commune par les administrés.

AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE CLASSE

Tous les devis des différents artisans sont parvenus à la mairie ; le montant des travaux se situe aux alentours de 15 000€ H.T.

Le montage du dossier d'aide auprès du Conseil Général pourra être finalisé bientôt pour la création d'une salle multimédia et d'un point lecture.

LOGEMENT DE LA MAIRIE

Le logement situé au-dessus de la mairie est libre depuis le 1er novembre. Des diagnostics ont été effectués par une société habilitée, ce qui a révélé la présence de plomb dû à d'anciennes peintures. Des travaux de plomberie d'un montant d'environ 600€ seront nécessaires. La remise en état du logement sera effectuée prochainement par le personnel municipal (réfection des peintures).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE

Suite à la réunion de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche le 8 décembre 2014, la municipalité vote à l'unanimité son abstention sur la nouvelle compétence concernant l'urbanisme (instructions des dossiers).

SIRTOM

Le maire présente à l'assemblée un tableau concernant les différentes tranches de taxes sur les ordures ménagères établies sur les bases du foncier bâti fournies par la direction des impôts.

Après débat le conseil opte pour une taxe incitative de 10%.

LOTISSEMENT DU POTEAU

La commune délibère pour payer les intérêts de l'emprunt jusqu'en décembre 2016.

Au-delà de cette date il faudra rembourser le capital ou établir un autre échéancier avec la banque (le maire a rencontré un représentant du Crédit agricole pour étudier le dossier).

La vente des lots disponibles passe par la communication ; une rencontre a eu lieu avec la société mixte d'aménagement et d'équipement de la Corrèze « Territoire 19 » et un pavillonneur (la COREB Brive). Après étude, ils nous communiqueront le coût de leur prestation (plaquettes, visuel, etc.) pour promouvoir et mettre en valeur le lotissement.

CEREMONIE DES VŒUX

La cérémonie du 24 janvier débutera à 17h par la remise de la médaille à Jean-Pierre GLOUTON, la découverte de la plaque « Paul COMBY » et la remise de tee-shirts aux nouveau-nés de l'année 2014 ; le pot de l'amitié clôturera la cérémonie. Les invitations seront envoyées bientôt.

POINTS DIVERS

-Une coupure électrique et téléphonique faisant suite à la chute d'un arbre a été signalée sur la route du Monteil ; grâce à la prompte intervention des personnels de la commune, des élus et d'ERDF le courant a pu être rétabli dans les meilleurs délais

- Le 30 novembre a eu lieu le repas offert par le C.C.A.S. aux aînés de la commune ; repas très apprécié dans une bonne ambiance. Les personnes qui n'étaient pas présentes recevront bientôt des colis distribués par les membres du C.C.A.S.

- Le 5 décembre nous avons accueilli les cyclistes du Vélo Club d'Objat dans le cadre du Téléthon et nous leur avons remis les bénéfices de la vente des jacinthes.

- Des travaux sont envisagés au stade pour sécuriser le vestiaire (pose de plaques pour isoler la production d'eau chaude et intervention sur la plomberie

- Une permanence sera assurée par la première adjointe le mercredi 31 décembre de 10h. à 12h pour d'éventuelles inscriptions sur les listes électorales.

- Des délibérations sont prises pour :

- l'augmentation des loyers des logements communaux de 0,57%

- une augmentation de l'enveloppe concernant les indemnités administratives et techniques (IAT).

- approuver le choix fait par le regroupement des communes de Perpezac, Vigeois et Orgnac pour le choix du cabinet en charge d'étudier l'accessibilité des établissements recevant du public (E.R.P).

La séance est levée à 22h50.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2015

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie suite à la convocation du 30 janvier 2015.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Membres présents : 11

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 DECEMBRE 2014

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

COMMUNAUTE DES COMMUNES (CCPU)

Les maires se sont réunis le 5 février, l'ordre du jour a essentiellement été consacré à une éventuelle extension de la communauté de communes actuelle. Les sujets suivants ont été évoqués : la part relative de chaque compétence dans le budget, l'absence de budget d'investissement en 2014 et la création d'une commission de Tourisme.

SPANC

Une réunion s'est tenue le 2 février à Uzerche pour présenter le service et les agents du Spanc, désormais compétence communautaire (l'interlocuteur du service sera M. André Grancho et M. Alexandre Terrassou interviendra en son absence)

Le CPIE avait été sollicité pour assistance à maîtrise d'ouvrage ; Mme Paget, en charge de la communication et relation avec les communes, le représentait.

3 000 installations environs ont été répertoriées dans la communauté, dont un certain nombre jamais diagnostiquées, ce qui sera effectué dans les deux ans à venir ; ensuite les contrôles pourront recommencer pour les installations qui ont été déjà diagnostiquées à partir de 2006.

La communauté devra établir un règlement intérieur et délibérer à son sujet ainsi que sur le coût des contrôles estimé à 45€.

OFFICE DE TOURISME

Délibération à l'unanimité au sujet de la création de l'Office de Tourisme de la communauté de Communes du Pays d'Uzerche dont le président est M. Jean-Paul Comby, maire de Vigeois ; création d'une régie pour le fonctionnement du service. Les deux personnes de l'ancien office de tourisme ont intégré le personnel de la communauté.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Le maire et les adjoints ont rencontré les candidats de deux listes (la troisième dans les prochains jours) Une réunion publique aura lieu à la mairie le 25 février à 20h. pour une des listes.

Permanences pour les jours des élections :

Le 23 mars : de 8h à 11h → Sagne Sébastien, Bravard Philippe, Golfier André
de 11h à 15h → Dandaleix Marcel, Mommelé Françoise, Mathieu Nathalie
de 15h à 18h → Loubriat Milena, Freyssinet Paul, Faucher Pierre
le 29 mars : de 8h à 11h → Golfier André, Bravard Philippe, Mathieu Nathalie
de 11h à 15h → Loubriat Milena, Dandaleix Marcel, Parveau Pierre
de 15h à 18h → Freyssinet Paul, Marsac Brigitte, Mommelé Françoise

S.I.A.V.

Les représentants de la commune présents à la réunion ont rapporté qu'aucune intervention n'est programmée dans notre secteur.

SIRTOM

L'assemblée réunie en décembre a adopté un taux de 20% en ce qui concerne la part incitative de la taxe des ordures ménagères pour l'année 2015.

STADE

Une cloison a été posée par les agents municipaux pour isoler le vestiaire de la production d'eau chaude.

Concernant le terrain, M. le maire doit contacter l'entreprise qui a effectué les travaux pour faire état de la situation et se renseigner auprès des autres clubs qui ont effectué les mêmes travaux pour savoir quel résultat ils ont constaté.

CONTRAT TERRITORIAL D'AMENAGEMENT (C.T.A.)

P. Freyssinet présente un résumé de l'avancement du dossier suite à la dernière rencontre avec M. Martinez de Corrèze Ingénierie le 14 novembre 2014.

Sont actés : le déplacement du transformateur par ERDF à proximité de la station d'épuration le 4^{ème} trimestre 2015, voire début 2016, et des toilettes publiques, actuellement non accessibles aux personnes à mobilité réduite, vers les bâtiments à l'arrière de la salle de la forge. Nous sommes en attente de la proposition financière de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de Corrèze Ingénierie pour délibérer.

Concernant l'église les rencontres avec Mme Combrouze se poursuivent.

LOTISSEMENT

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour le versement des 45 000€, reçus de la communauté des communes des 3A, en remboursement d'une partie de l'emprunt qui sera désormais de 85 000€

M. le maire doit reprendre contact avec le C.A. pour étudier un plan de financement pour un remboursement anticipé du capital compte tenu des taux actuels (environ 2.2%).

Autre délibération prise à l'unanimité concernant la mission de commercialisation de « Territoire 19 » pour un montant de 3 000€ et 4% sur les ventes des lots (1 500€ à charge de la commune et 1 500€ à charge de Coreb). Durée de la mission 2 ans.

PREPARATION BUDGET 2015

M. le maire fait état du passage au taux minoré (32%) pour 2015.

En vue de la préparation du budget plusieurs commissions vont être convoquées :

→commission travaux/voirie le 16 février à 14h

→environnement/cadre de vie le 23 février à 9h30

→finances le 2 mars à 15h et le 9 mars à 14h avec la trésorière

Vote du budget le 19 mars à 20h30 si nous sommes en possession des états de notification de base de la DDFIP.

DORSAL (Le service public du numérique en limousin)

Réunion le 29 janvier à Uzerche concernant le schéma régional numérique et la couverture internet du territoire de la communauté de commune. Cette couverture introduit 2 principaux enjeux : le raccordement à internet et le degré d'alimentation (kilobits ou mégabits).

Le territoire a été découpé « en plaques ».

La commune d'Orgnac se situe dans 2 plaques : celle du sud de la commune qui se poursuit sur Vignols et Beyssac et celle du Nord de la commune qui se prolonge sur Vigeois.

Pour chaque plaque une technologie sera utilisée :

- La fibre optique (FTTH)

Les opérations d'investissement programmées en 2015 concernent :

Budget principal

- Travaux de voirie : le Puy Mirol, la Grange, Rouffignac.
- Aménagement d'une salle multimédia (bibliothèque, accès internet).
- Création d'un site internet
- Première tranche de travaux du Contrat territorial d'aménagement (CTA) : études préalables, déplacement des toilettes, éclairage intérieur de l'église (mise aux normes et mise en valeur des vitraux).
- Plantations d'arbre d'ornement à la salle polyvalente, à la mairie, achats der vasques.
- Restauration des abords de l'ancienne poste.

Budget service de distribution d'eau potable et assainissement

Raccordement des nouvelles toilettes publiques

Le conseil municipal à l'unanimité s'est prononcé pour la reconduction des taux communaux 2014 (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti).

Les budgets primitifs suivants ont été soumis à la délibération du conseil municipal

Budget principal

- Section fonctionnement : Recettes : 194 399.00 €
Résultat de fonctionnement reporté : 167 204.42 €
Total Recettes : 361 603.42 €
Total Dépenses : 361 603.42 €
- Section investissement : Recettes : 128 574.37 €
Reste à Réaliser de l'exercice précédent : 8 567.00 €
Total Recettes : 137 141.37 €

Dépenses, vote au titre du présent budget : 107 591.00 €
Report de l'année n-1 : - 29.550.37 €
Total dépenses : 137 141.37 €

Le budget primitif du budget principal est adopté à l'unanimité

Budget service de distribution d'eau potable et assainissement

- Section d'exploitation : Recettes : 60 512.12 €
Report année n-1 : 9 635.88 €
Total recettes : 70 148.00 €

Total dépenses : 70 148.00€ €
- Section d'investissement : Recettes, vote au titre du présent budget : 47 264.00 €
Reste à réaliser : 38 653.00 €
Total Recettes : 85 917.00 €

Dépenses vote au titre du présent budget : 50 580.62 €
Reste à réaliser : 35 336.38 €
Total Dépenses : 85 917.00 €

Le budget primitif du budget du service de l'eau est adopté à l'unanimité

Budget du lotissement

- Section de fonctionnement : Recettes : 23 618.46 € Dépenses : 23 618.46 € €
- Section d'investissement : Recettes : 56 335.31 €
Dépenses : 53 829.03 € Report année n-1 : 2 506.28 €
Total dépenses : 56 335.31 €

Le budget primitif du budget du lotissement est adopté à l'unanimité

CONTRAT TERRITORIAL D'AMENAGEMENT (CTA)

Il est demandé au conseil de délibérer sur le choix d'assistant à maîtrise d'ouvrage qui doit accompagner la mairie pour la préparation du cahier des charges, par l'intermédiaire d'un comité de pilotage composé d'élus, représentant de l'état, administrés riverains... Le coût de la prestation de l'assistant à maîtrise d'ouvrage sera de 2 000 € HT.

Corrèze Ingénierie est choisi à l'unanimité. Une réunion est programmée à Tulle le 16 avril 2015.

La suite prévoit un appel d'offre pour le maître d'œuvre ; l'ouverture des plis sera faite par la commission idoine. Il a été convenu avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage que la charge incombant à la commune pour la sélection du maître d'œuvre ne pouvait dépasser 7 000 € HT.

Le maître d'œuvre fera ensuite appel aux entreprises et suivra l'évolution des travaux.

LOTISSEMENT

Une renégociation du taux d'emprunt avec le Crédit Agricole. est prévue avant la fin mars.

Il a été présenté la plaquette préparée par « Territoires 19 » qui sera diffusée lors du salon de l'habitat à Brive le dernier week-end de mars. Un panneau d'affichage est en préparation. Territoires 19 accompagnera les éventuels acquéreurs dans toutes les démarches administratives (notaire, banque...).

RECENSEMENT

Les premiers résultats du recensement, qui s'est déroulé du 15 janvier au 15 février, font état de :

311 habitants (307 habitants + 4 étudiants) et **227** habitations (148 résidences principales, 70 résidences secondaires, 6 logements vacants...).

DOCUMENT UNIQUE DES RISQUES PROFESSIONNELS (D.U.R.P.)

M. Freyssinet présente à l'assemblée le document unique des risques professionnels.

Chaque collectivité est tenue par la loi de produire un document recensant les risques encourus par les employés sur le lieu de travail, cela pour améliorer les conditions de travail et aussi dans un but préventif.

Une rencontre a eu lieu le 16 mars avec un représentant du Centre de Gestion pour préparer le document. Le Centre de Gestion nous accompagnera pour le rédiger avec la participation des employés communaux. Une demande de subvention est possible auprès de la CNRACL.

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

Suite à la réunion du syndicat d'électrification à laquelle était présent Paul Freyssinet, des travaux de renforcement des lignes basses tensions sont prévus sur le réseau aux Chaises Basses, au Monteil et à Rouffignac.

Le syndicat demande que toute baisse de tension qui se produit sur le réseau d'Ornac soit signalée.

Le déplacement du transformateur du bourg se fera probablement en 2016.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE VEZERE ARDOISE

L'assemblée générale a eu lieu le 28 février ; étaient présentes Brigitte Marsac et Françoise Mommelé.

45 communes font partie de l'association. A partir du 24 avril une exposition itinérante sur « L'art sacré » s'ouvrira à Allasac ; pendant 2 ans elle pourra être présente dans les communes qui le souhaitent, hormis les périodes de vacances scolaires. Il sera nécessaire de signer une convention et de prendre une assurance le cas échéant.

Une signalétique patrimoniale va se mettre en place (200 panneaux supplémentaires)

Une animation est prévue à Ornac le 17 juillet 2015 à 14h. sur l'art sacré.

SOCOTEC (entreprise spécialisée dans le conseil en prévention des risques)

Une visite de la SOCOTEC a eu lieu le 13 mars, en présence d'André Golfier, pour définir les interventions nécessaires pour l'accessibilité. Nous sommes en attente du compte rendu.

DIVERS

- Délibérations concernant les frais de scolarisation des enfants de la commune
 - o 1 enfant à Brive en classe pour l'inclusion scolaire (CLIS).
 - o 1 enfant en maternelle et 2 en primaire à Voutezac.
- Délibération pour la participation au Syndicat d'électrification.
- Délibération pour le salaire du fontainier.

La séance est levée à 23h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie suite à la convocation du 16 avril 2015.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Membres présents : 10

Excusé : Sébastien SAGNE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 MARS 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX

- **Voirie** : les travaux de la route de Puymirol ont commencé et se poursuivront en mai/juin. Un crédit de 21 000€ a été alloué par le Conseil départemental de la Corrèze; 15 000€ seront réglés cette année et le solde en 2016, pour respecter le taux d'aide imposé par le conseil départemental sur la période 2014/2019.
- **Ancienne poste** : la reconstruction du mur et de la cour commenceront la première quinzaine de juin ; une partie des travaux sera effectuée par les employés communaux (cour). Délibération est prise à l'unanimité pour un coût de 2 380 € TTC.
- **Stade** :
M. le maire a pris contact avec différentes personnes pour trouver la meilleure solution au drainage du terrain.
 - B.S. Rénovation propose des sondages carottés.
 - La Chambre d'agriculture (Service agronomie-environnement-aménagement) suggère l'utilisation d'une trancheuse à chaîne et la pose de drains à une profondeur de 40 cm environ.
 - M. le maire a visité le terrain de golf de Brive où des travaux similaires ont été effectués récemment.
 - M. Maury de Troche a étudié le terrain avec un laser et a conclu que le terrain est bien profilé tout en présentant des flashes allant jusqu'à 13 cm. qui pourraient être comblés par de la terre (contacter M. Gorse du Conseil départemental pour récupérer de la terre).

Il est proposé de s'occuper cette année d'une partie du terrain, la plus abîmée, en creusant des tranchées tous les 3/4m., poser les drains et recouvrir de terre en faisant appel à des bénévoles pour effectuer les travaux. Une somme de 3 000€ est inscrite au budget pour ces travaux. La location d'une trancheuse doit être étudiée.
- **Salle informatique/bibliothèque** : Après la présentation des devis et du tableau de financement joints à la demande de subvention au Conseil départemental, la délibération est prise à l'unanimité.

CONTRAT TERRITORIAL D'AMENAGEMENT (C.T.A.)

Paul Freyssinet fait état de l'avancement du dossier suite aux rencontres avec les différents interlocuteurs. Un calendrier précisant les étapes est établi. Délibération est prise pour le coût de l'élaboration du cahier des charges.

LOTISSEMENT

« Territoires 19 » nous a fait parvenir les prospectus à distribuer (Office de tourisme d'Uzerche et ailleurs) Des panneaux d'affichage sont en cours de préparation (les anciens panneaux de la CC3A serviront de support).

LOGEMENTS

Le logement de la mairie a été reloué à partir du 1^{er} mai.

Le petit logement de la poste a été visité.

Le locataire du grand logement de la poste est parti depuis le 31 mars ; des travaux de rénovation sont envisagés. Délibération est prise pour rendre la caution.

Si la location des logements vacants ne se finalise pas, l'éventualité d'avoir recours à une agence est évoquée (se renseigner sur le coût de leur prestation).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE (CCPU)

La commission des finances s'est réunie le 2 avril; les comptes administratifs 2014 et les budgets 2015 ont été votés le 13 avril (un excédent de 393 444€ y figure).

La compétence « enfance/jeunesse » consomme une grande partie du fonctionnement ; à revoir peut-être la ligne de crédit concernant la prise en charge des personnes âgées. Il pourrait s'envisager le développement de thèmes transversaux, utiles à toutes les communes → ex. la couverture numérique, le soutien des C.T.A.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Compte-rendu de la réunion du 9 avril 2015 : le compte administratif et le budget ont été votés.

La Croix Rouge a établi une permanence par mois à Perpezac le Noir.

Il a été évoqué la possibilité de rendre visite aux personnes âgées de la commune pour échanger avec elles et établir un lien de convivialité.

CEREMONIE DU 8 MAI

Les préparatifs sont en cours ; le déroulement sera pris en charge par René Debest. Rendez-vous est donné à 11h30 sur la place au monument aux morts.

POINTS DIVERS

- Délibération pour financer une sortie scolaire du 10 au 12 juin pour trois élèves d'Orgnac scolarisés à Vigeois pour un montant de 150€.
- Délibération pour approuver le changement des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère (S.I.A.V).
- Délibération pour l'achat d'une débroussailleuse (610€ H.T) et d'une tronçonneuse-perche (660€ H.T.) à Menue Culture.
- Le Comice Agricole d'arrondissement aura lieu à Estivaux le 25 juillet 2015.
- Le Tour du Limousin traversera Orgnac le 19 août 2015.
- La traditionnelle Bourse aux plantes organisée par Famille Rurales se tiendra à la salle de la Forge le 16 mai 2015.
- Françoise Mommelé ira le 4 mai faire les achats pour le fleurissement de la mairie et de la place.
- Le livre sur Orgnac et son église édité par l'Association des amis de l'église Saint martial d'Orgnac sur Vézère sortira vers le 15 mai. Une séance de ventes/dédicaces est ensuite prévue à la Forge le 30 mai ; demande a été faite à la mairie pour stocker les 2 000 exemplaires édités.
- Brigitte Marsac a assisté à la présentation faite par le Pays d'Art et d'Histoire Vézère-Ardoise de l'exposition itinérante pour cet été sur l'art sacré ; Orgnac y tient une place significative.

Fin de séance à 23h30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2015

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie suite à la convocation du 4 juin 2015.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Membres présents : 8

Excusés : Nathalie MATHIEU, Françoise MOMMELE, Pierre PARVEAU

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 AVRIL 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX

- Voirie : route de Poujol pour un coût de 21 000 € HT (15 000€ à régler cette année et 6 000€ l'année prochaine) ; une subvention supplémentaire d'environ 2 000€ a été attribuée cette année par le Conseil Départemental.
- Stade: remerciements à toutes les personnes bénévoles qui ont aidé pour les travaux sur le terrain les 20 et 21 mai. Un drain collecteur en bordure de ligne de touche sera posé dans les meilleurs délais. Un apport de terre avec ensemencement a eu lieu le 11 juin. Le coût cumulé de remise en état du terrain s'élève à 1 937 € TTC sans le drain collecteur.
- Mur : le mur de clôture de la poste a été rénové pour un montant de 2 387€ TTC. La cour sera refaite par les employés communaux.
- Salle bibliothèque/informatique : une réunion avec tous les artisans a eu lieu pour définir le calendrier des travaux qui débiteront le 15 juillet pour se terminer début août. Contact a été pris avec la société qui fournira le mobilier.
- Lotissement : le panneau publicitaire est installé ; la question est posée sur l'opportunité d'en installer 2 autres (sur la D3 et la D148) de taille peut-être plus importante.

L'agence REPARAT, contactée par « Territoires 19 », sollicite la signature d'un contrat de vente non exclusif : la décision est mise en attente.

La société COREB déjà partenaire apporte la meilleure suite à ce dossier toujours aussi important pour notre commune.

SITE INTERNET

Le site officiel est présenté au Conseil municipal. Il est consultable à l'adresse suivante : www.orgnac.fr

Les rubriques sont presque entièrement renseignées, il reste quelques données supplémentaires à ajouter, mais le site est ouvert à la consultation.

CONTRAT TERRITORIAL D'AMENAGEMENT (C.T.A)

Le Conseil municipal s'est prononcé favorablement à l'unanimité sur le contenu du cahier des charges élaboré par Corrèze Ingénierie (assistant au maître d'ouvrage) et qui prend en compte les suggestions du Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Ce cahier des charges va faire l'objet d'un appel d'offre à paraître sur le site de l'association des maires de la Corrèze et le Bulletin Officiel des annonces des Marchés Publics (BOMP).

Les travaux intérieurs de l'église (mise aux normes, rénovation du plafond) font l'objet d'un dossier parallèle auquel seront associés, l'Association de l'Eglise Saint-Martial d'Orgnac sur Vézère (AESMOV) et le bureau du patrimoine du Conseil départemental.

L'étude faite sur le site du bourg (projet d'étang – mandature 2001/2008) va être demandée auprès du cabinet d'architecte DUBROCA.

La finalité de l'aménagement du bourg est bien de donner un cachet nouveau, une image différente de notre bourg s'appuyant sur les nouveaux vitraux de l'église.

Notre recherche d'originalité a été citée par le CAUE à l'occasion de sa dernière assemblée à MEYMAC.

Le cahier prévisionnel à suivre serait le suivant :

- Fin juin : envoi de l'offre.
- Fin juillet : choix du maître d'œuvre.
- Septembre : début des prestations.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme fixe les règles générales d'utilisation du sol.

Il détermine

- Les zones constructibles et les façons d'y construire les maisons.
- Les zones de protection et de mise en valeur des espaces naturels ou des surfaces destinées à l'agriculture.

Le PLU traduit le développement souhaité du territoire à travers par exemple :

- Le nombre d'habitants à accueillir.
- Les sites les plus propices aux activités économiques
- Les actions à mener pour la protection de l'eau et des espaces verts en ville.

De nouvelles dispositions encouragent les collectivités à se doter d'un Plan Local d'Urbanisme. Un groupement de commandes d'un PLU avec d'autres communes est à ce titre la mesure la plus significative pour compter sur une aide financière de prise en charge.

Une prochaine réunion d'information et de réflexion du Conseil municipal est fixée le mardi 7 juillet à 20h 30.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE (CCPU)

Une délibération est prise à l'unanimité au sujet du changement des statuts de la CCPU. Cela concerne les compétences suivantes : la mission locale, le SDIS, les activités périscolaires.

C'est la fourrière d'UZERCHE qui accueillera désormais les animaux errants. Une caisse pour leur transport va être achetée par la commune.

M. le Maire fait part des suggestions d'accompagnement financier de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche en matière d'investissement : aide aux agriculteurs et artisans, aide à la rénovation des logements communaux, soutien financier au développement de la couverture numérique.

LOCATION

Le logement de la poste sera loué à partir du 1/07/2015 ; les futures locataires ont fourni tous les documents requis.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE VEZERE ARDOISE

Brigitte Marsac fait le compte-rendu de l'assemblée générale qui a eu lieu à CLAIRVIVRE.

L'exposition « Trésors sacrés, sacrés trésors » sera demandée pour l'inauguration de la salle bibliothèque/informatique. Dans le cadre des animations estivales, le 17 juillet aura lieu à Orgnac une visite guidée « Circuit art sacré et création contemporaine ».

DOCUMENT UNIQUE DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les personnels ont participé à la rédaction du document avec l'aide du Centre de Gestion qui établira la version définitive. La présentation officielle du document aura lieu le 14/09/2015.

FETE LOCALE

Pour des raisons de sécurité les guirlandes seront posées avec une nacelle.

Le camion de la commune sera mis à disposition le 3/07 pour aller chercher l'estrade.

Trajet de la randonnée : une partie du parcours présente une difficulté de passage (terre meuble suite à l'arrachage d'arbres) et va faire l'objet d'une intervention.

DIVERS

- Le bulletin municipal de juillet demande à être alimenté par des photos et des articles ; ne pas hésiter à faire passer les informations.
- Le compte-rendu des actions du C.C.A.S a été fait par Milena LOUBRIAT avec en particulier les visites faites à l'occasion de la fêtes des mères (...et des pères) en offrant une fleur. Cette démarche a été particulièrement appréciée par les personnes visitées.
- Le samedi 20 juin aura lieu à la Forge à Orgnac, la séance de dédicaces des auteurs du livre « Orgnac sur Vézère et son église Saint -Martial » édité par l'association AESMOV.

Fin de la séance à 23h30

Acheter un terrain

terri9ires

Contactez
Karine Madiès 06.73.84.62.94



LOTISSEMENT
ORGNAC- SUR-VÈZÈRE LE POTEAU



LOTISSEMENT LE POTEAU

ORGNAC- SUR-VÈZÈRE



A VENDRE 7 terrains viabilisés

1200 m² à 1550 m² 9,70 € TTC /m²



Entre Objat et Vigeois
A 10' du centre ville d'Objat

Dans un environnement de qualité,
préservé et boisé, entre les Gorges de la
Vézère et la Vallée de la Loyre,
Orgnac-sur-Vézère
vous accueille !